Ministère de l'Education
Nationale

Direction générale de
l'Architecture
Service des Sites perspectives
et paysages

f

ARRETE

S Ins
Thonon

Le Ministre de l'Education Nationale

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la commission départementale des sites, perspectives et paysages de Haute-Savoie dans sa séance du 23 Octobre 1945

ARRETE :

COPIE

Article Ier.- Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de Haute-Savoie l'ensemble formé à Thonon par le château de la Flèchère et le couvent des Capucins et leurs abords.

Délimitation:

rives du Léman, clôture des Capucins, limite sud des parcelles 534.532.525.523.
chemin de Concise, clôture bornée (côté nord de la parcelle 520 et limites ouest et nord de la parcelle 519. nord des parcelles 512 et 511 chemin de Ripaille et chemin jusqu'au lac (limite nord de la parcelle 494).

Parcelles cadastrales visées:

section A - n^os 494 à 523. 525 à 534.

Article 2.- Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Thonon et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté qui seron responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 8 janvier 1947
Par délégation
Le Directeur général de l'Architecture
R. DANIS

Pour ampliation
le Chef du bureau des sites

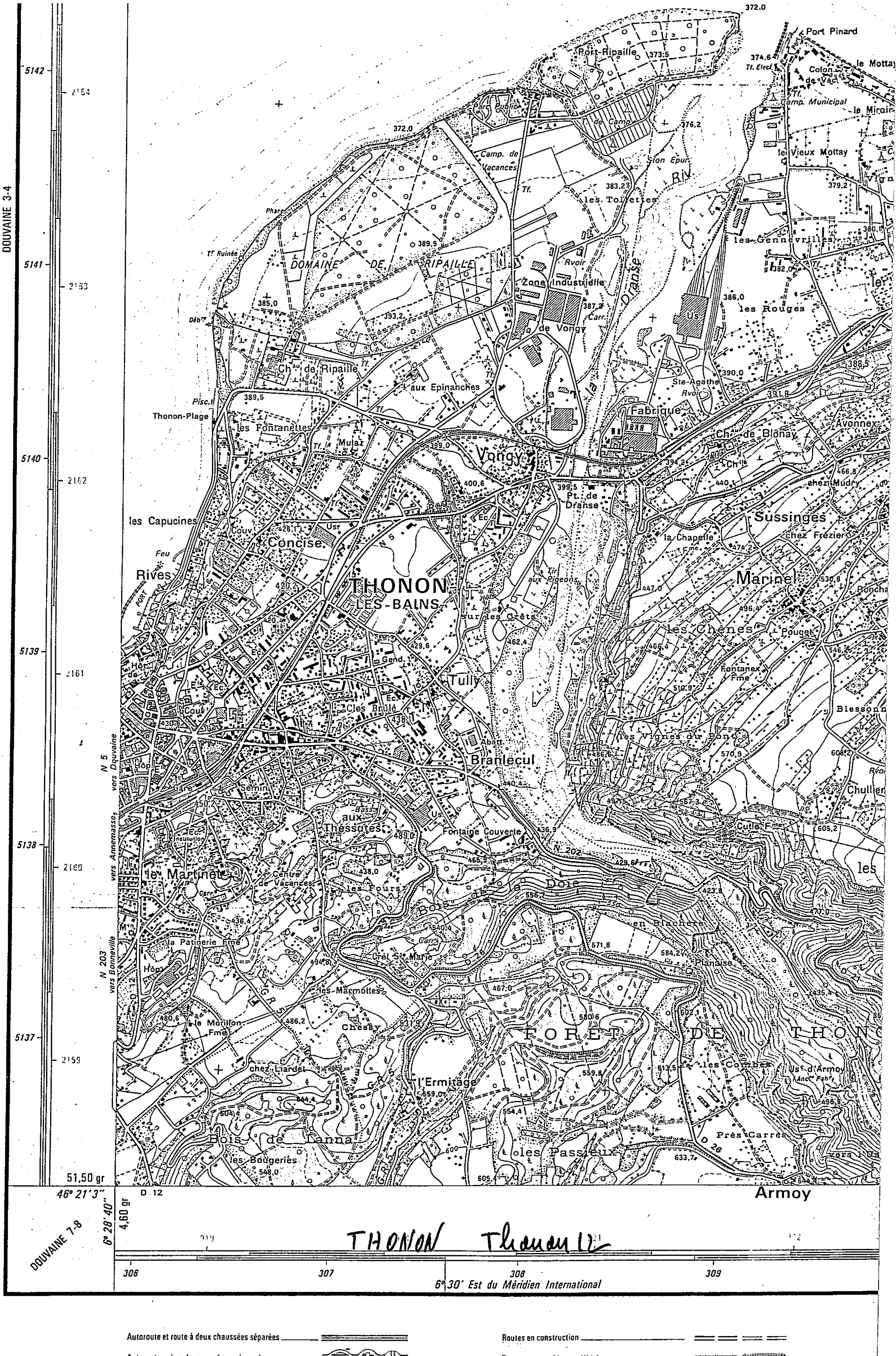
DOUVAINE 3-4
DOUVAINE 7-8
5142
5141
5140
5139
5138
5137
2164
2163
2162
2161
2160
2159
51,50 gr
46° 21′ 3″
6° 28′ 40″
4,60 gr
306
307
308
309
6° 30′ Est du Méridien International
N 5 vers Douvaine
vers Annemasse
N 203 vers Bonneville
D 12
Port Ripaille
Port Pinard
le Mottay
Colon. de Vac.
Camp. Municipal
le Miroir
le Vieux Mottay
Camp. de Vacances
Ston Epur.
les Toilettes
Phare
Tr. Ruinée
DOMAINE DE RIPAILLE
Zone Industrielle de Vongy
Dranse
les Gennevrilles
les Rouges
Ch. de Ripaille
aux Epinanches
Ste-Agathe
Fabrique
Thonon-Plage
Pisc.
les Fontanettes
Mulaz
Vongy
Ch. de Blonay
Avonnex
Pt. de Dranse
chez Mudry
les Capucines
Concise
Sussinges
la Chapelle
chez Frezier
Feu
Rives
THONON
LES-BAINS
Tir aux Pigeons
sur les Crêts
Marinel
les Chênes
Pouget
Gend.
Tully
Fontanex Fme
Clos Brûlé
Blessonn
les Vignes du Pont
Branlecul
Abatt.
Gare
Chullier
Bass.
aux Thèssutes
Fontaine Couverte
Cutle Fme
N. 202
le Martinet
Centre de Vacances
les Pours
Bois de la Dole
en Blachère
la Patinerie Fme
Crêt St Marie
Planaise
les Marmottes
le Morillon Fme
Chesey
FORET DE THON
chez Liardet
l'Ermitage
les Combes
Uss d'Armoy
Bois de Tanna
les Bougeries
les Passieux
Prés Carrés
D 26
Armoy

THONON Thonon 12

Autoroute et route à deux chaussées séparées

Autoroute : aires de repos, de service, péage

Autoroute. Route d'excellente viabilité

Route de très bonne viabilité

Route ou chemin de bonne viabilité

Routes en construction

Routes en remblai, en déblai

Route en corniche. Murs de soutènement

à deux voies normales

à une voie normale